Differdange, le 2 décembre 2020

Ville de
Differdange

District de Luxembourg

Personne de contact :
Henri Krecké
Secrétaire communal
henri.krecke@differdange.lu
Téléphone : 58 77 1 – 1214
Fax : 58 77 1 – 1210

Aux membres du Conseil communal de
la Ville de Differdange

Objet : convocation à la séance du conseil communal du 9 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 9 décembre 2020, à 08.00 heures, au Hall O à Oberkorn avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

Séance publique :

1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

2) Finances communales : budget rectifié 2020 et budget initial 2021 – prises de position des groupements politiques et des conseillers communaux – réponses du collège échevinal – vote.

3) Projets communaux – devis à l'appui du document budgétaire:
   a) 1535° Creative Hub Bâtiment A : travaux d'aménagement co-working et isolation de la toiture – devis, article budgétaire 4/493/221311/19052 ;
   b) réaménagement de la cour, reprofilage et aménagement d'une aire de jeux à l'Ecole Prince Henri à Oberkorn – devis, article budgétaire 4/910/221311/20016.

4) Actes et conventions :
   a) convention conclue entre l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. et vingt-cinq communes luxembourgeoises ;
   b) 1er avenant à la convention entre les Communes de Pétange et Differdange et l'a.s.b.l. Minett Park Fond-de-Gras.

5) Personnel communal :
   a) adaptations au niveau de l'organigramme ;
   b) nouveau règlement interne relatif à l'horaire mobile, au compte épargne-temps et aux congés.

6) Règlements communaux :
   a) règlement des taxes, tarifs et prix : adaptation au chapitre G-1 avec l'introduction d'une vignette pour étudiants ;
   b) modification du règlement de circulation ;
   c) nouveau règlement sur les terrasses installées sur la voie publique et charte de bonne conduite pour une telle exploitation ;
   d) relevé des nuits blanches officielles pour l'année 2021 ;

e) règlements temporaires de circulation.

7) Dénominations de rues et d'arrêts de bus.

8) Changements au sein des commissions consultatives.

Séance non-publique :

1) Personnel communal :
   a) nomination de deux informaticiens qualifiés sous le statut de l'employé communal ;
   b) nomination d'un nouveau responsable pour le service des sports sous le statut du fonctionnaire, groupe administratif carrière B1.

A noter que les séances publiques pour l'année 2021 sont en principe fixées aux mercredis 13 janvier, 24 février, 17 mars, 28 avril, 9 juin, 14 juillet, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 8 décembre (début chaque fois à 08h00).

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Henri KRECKÉ
Secrétaire communal

Christiane BRASSEL-RAUSCH
Bourgmestre